

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2025

DE 14 H 00 à 16 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 20

Objet : Délibération sur l'avenant N°1 du marché 2022-003 – Hébergement de la Centrale Pass Pass.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Christian FOURCROY), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Mr Claude HEGO), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Mr Benoît ROUSSEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Etienne PERIN, Mme Véronique THIÉBAUT (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Mr Jean – Pierre LOCQUET.

Sont absents / excusés :

Mr Frédéric LETURQUE, Mr Franck DHERSIN, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Arnaud DE RIGNÉ, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Louis MARCY, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Claude HEGO, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Dominique FERNANDE, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2025

DE 14 H 00 à 16 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 20



Objet : Avenant au marché MCO Billettique N°2022 - 002

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 1^{er} juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités par délibération N°2023 – 34 du 19 juin 2023 et l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire examiné lors de la séance du 5 février 2025,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2025 approuvé le 13 mars 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le marché MCO BILLETTIQUE 2022 - 002 relatif au maintien en conditions opérationnelles de la Centrale Pass Pass attribué le 4 mai 2023,

Vu le marché Media PASS PASS 2022-001 relatif à la création des nouveaux médias Pass Pass attribué le 16 décembre 2022,

Vu l'avenant n°1 au marché 2022-001 MEDIA PASS PASS portant sur la création d'un nouveau référentiel des mobilités validé par la Commission d'Appels d'Offre du 9 février 2024 puis par la délibération 2024 – 09 du 22 février 2024 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2025 relative à l'avenant n° 1 du marché MCO BILLETTIQUE 2022-002, consécutif aux avancées du marché 2022-001 MEDIA PASS PASS,

CONSIDERANT

- Que la mise en place du nouveau référentiel des mobilités issu de l'avenant 1 du marché MEDIA PASS PASS du 9 février 2024 sera effective courant 2025 concomitamment à la mise en service des nouveaux médias Pass Pass,
- Que la nécessité de la solution de contournement consécutive à cette mise en œuvre pourra prendre fin suite à cette mise en place courant 2025,
- Qu'il s'agit d'adapter les services opérés aujourd'hui par CONDUENT, après la mise en service des nouveaux médias Pass Pass réalisés par le groupement COEXYA/HACON. Tels que le calculateur d'itinéraires, le référentiel des mobilités, le référentiel des usagers web et de traduire ces adaptations par des nouveaux prix au BPU,

Correspondance administrative : SMIRT - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : b.courty@hdfmobilités.fr - téléphone : 03 20 14 62 00

DECIDE

- D'approuver l'avenant N°1 au marché MCO BILLETTEQUE N°2022 - 002, joint à la présente délibération, qui prévoit l'ajout de trois nouvelles lignes de prix au Bordereau de Prix Unitaire sans modification substantielle de l'économie du marché.

AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON